

REGLEMENT DU CONCOURS DE JEUX

1/ Ce concours est organisé par le CAES Midi-Pyrénées. Il est réservé aux agents CNRS, leur conjoint et enfants à charge dépendant du CAES Midi-Pyrénées. Leur compte doit être à jour en décembre 2024.

Les agents en CDD doivent avoir un contrat d'au moins 6 mois et être encore en poste au 31/12/2024.

2/ Le CAES vous propose tous les mois (de janvier à décembre 2024) un jeu différent pour les adultes et les enfants. Ils seront mis en ligne sur le site du CAES dans la rubrique "JEUX" et y resteront tout le long du concours. Il peut s'agir de mots fléchés, codés, croisés, de logique, de sudokus, résolutions mathématiques ...

Ces jeux ont été soit repris dans des revues, soit adaptés, soit créés.

3/ Au mois de décembre 2024, un questionnaire sera mis en ligne. Il faudra le remplir avant le 9 décembre 2024 à 10h.

4/ Un tirage au sort sera effectué le 11 décembre 2024 par un élu parmi les bonnes réponses pour désigner 5 gagnants parmi les adultes et 5 gagnants parmi les enfants. Une même famille ne peut pas gagner dans les deux catégories : si un adulte gagne, son enfant ne pourra pas gagner et inversement.

5/ LOTS A GAGNER:

- 5 abonnements à un magazine de jeux pour adultes
- 5 abonnements à un magazine de jeux pour enfants
- · Les gagnants seront informés par mail.

6/ Les réponses seront mises en ligne sur le site du CAES Midi-Pyrénées dans la rubrique "JEUX" dès la proclamation des résultats

A VOS GOMMES ET CRAYONS...